

## Mises à jour importantes relatives aux plans d'entretien

### Foire aux questions – clients

Ce document répond aux questions fréquemment posées sur les modifications à venir concernant le plan d'entretien à mesure que nous passons à un modèle de gestion unique.

Mis à jour : 15 juin 2017 ([voir les nouveautés](#))

#### Table des matières

Présentation .....	4
1.1 Quels sont les changements apportés dont bénéficieront les clients du plan d'entretien?.....	4
1.2 Quelles sont mes options lorsque mon plan d'entretien doit être renouvelé?.....	4
1.3 Ces changements viseront-ils tous les clients d'Autodesk?.....	4
1.4 Pourrai-je continuer de renouveler mon plan d'entretien? .....	4
1.5 Que se produit-il si je laisse mon plan d'entretien expirer plutôt que de le renouveler ou de passer à un abonnement? .....	5
1.6 Les changements apportés aux plans d'entretien sont-ils mondiaux? .....	5
Changement d'un plan d'entretien en un abonnement .....	5
2.1 Quels seront les avantages pour les clients avec un plan d'entretien de passer à un abonnement?.....	5
2.2 Quelles sont les options qui s'offrent à moi si je souhaite changer mes produits avec plan d'entretien en abonnements? .....	6
2.3 Qu'est-ce qui reste inchangé lorsqu'on passe d'un plan d'entretien à un abonnement?.....	6
2.4 Quand pourrai-je passer des produits avec un plan d'entretien à un abonnement?..	6
2.5 Comment faire pour passer de produits avec un plan d'entretien à un abonnement?.....	6
2.6 Puis-je continuer d'utiliser mon logiciel avec licence perpétuelle après être passé de mon plan d'entretien à un abonnement s'il s'agit d'un produit et d'une version admissibles du nouvel abonnement?.....	7

2.7	Que deviennent les fichiers et les données que j'ai créés à l'aide de mon produit avec plan d'entretien après mon passage à un abonnement?.....	7
2.8	Si je passe à un abonnement, cela signifie-t-il que mes applications et mes données seront stockées dans le nuage? .....	8
2.9	Et si je change mon plan d'entretien en abonnement et je laisse mon abonnement expirer? .....	8
2.10	Si je passe de mon plan d'entretien à un abonnement, puis-je ultérieurement changer cet abonnement pour un autre produit sur abonnement? .....	8
2.11	Après mon passage à un abonnement, puis-je choisir plus tard de changer la durée de mon abonnement? .....	8
	Prix du changement.....	8
3.1	Combien cela coûtera-t-il de passer de produits avec plan d'entretien à un abonnement?.....	8
3.2	Quel est l'avantage de passer de mes produits avec plan d'entretien à un abonnement le plus tôt possible?.....	9
3.3	Quels sont les modes de paiement proposés pour bénéficier du tarif promotionnel pendant les trois premières années? .....	9
3.4	Si je passe d'un plan d'entretien à un abonnement, quel sera le tarif du renouvellement pour la quatrième année et les suivantes? .....	9
	Gestion des contrats.....	10
4.1	Devrai-je souscrire un nouveau contrat si je passe d'un plan d'entretien à un abonnement?.....	10
4.2	Puis-je faire passer seulement certains de mes postes avec plan d'entretien à un abonnement?.....	10
4.3	Est-il possible de combiner un nouveau contrat d'abonnement souscrit au moyen de cette offre à un contrat existant?.....	10
4.4	Que deviennent mes crédits infonuagiques lorsque je passe à un nouvel abonnement?.....	10
	Gestion et utilisation des logiciels .....	10
5.1	Quelles versions antérieures pourrai-je utiliser après être passé d'un plan d'entretien à un abonnement?.....	10
5.2	Une fois passé à un abonnement, pourrai-je continuer d'utiliser la même version du logiciel que celle que j'utilise avec mon plan d'entretien? .....	11
5.3	Quelles sont mes possibilités d'abonnement si je n'ai pas de connexion Internet?12	

5.4 Une fois passé à un abonnement, dois-je effectuer la mise à niveau chaque fois qu'une nouvelle version est disponible? .....	12
5.5 Que devrai-je faire pour configurer mes nouveaux logiciels avec abonnement?.....	12
5.6 Quelle configuration est requise si le produit est déjà installé? Vais-je devoir désinstaller et réinstaller le produit avec mon nouvel abonnement? .....	12
5.7 Que doit-on faire pour fournir aux utilisateurs l'accès aux nouveaux produits et services avec leur nouvel abonnement? .....	12
5.8 Les utilisateurs nommés seront-ils automatiquement affectés au nouvel abonnement après le changement?.....	13
5.9 Comment saurai-je quand mon plan d'entretien est passé à un abonnement?.....	13
5.10 Puis-je afficher ou modifier mes fichiers Autodesk si je ne dispose plus d'une licence perpétuelle ou si je décide d'annuler mon abonnement?.....	13
5.11 Mes avantages en matière d'assistance changeront-ils si je passe d'un plan d'entretien à un abonnement? .....	14
5.12 Où trouver de l'aide ou des renseignements supplémentaires après être passé(e) à un abonnement? .....	14

## **Quelles sont les nouveautés de cette Foire aux questions? Voici les dernières mises à jour en date du 15 juin 2017.**

Les questions et réponses de ce document sont nouvelles ou ont subi d'importantes mises à jour. Si vous avez déjà consulté cette Foire aux questions précédemment, reportez-vous principalement aux questions ci-dessous.

**2.11** Après mon passage à un abonnement, puis-je décider plus tard de changer la durée de mon abonnement?

**5.9** Comment saurai-je quand mon plan d'entretien est passé à un abonnement?

**5.12** Où trouver de l'aide ou des renseignements supplémentaires après être passé(e) à un abonnement?

## Présentation

### 1.1 Quels sont les changements apportés dont bénéficieront les clients du plan d'entretien?

Nous pensons que l'abonnement permettra à nos clients de tirer le meilleur parti de nos outils et de nos technologies, tout en changeant radicalement notre façon d'offrir des capacités étendues et de nouvelles fonctionnalités à l'aide de services connectés.

À compter du 15 juin 2017, les clients disposant de produits admissibles avec plan d'entretien pourront souscrire facilement un abonnement au moment du renouvellement, à un tarif promotionnel. Les clients peuvent bénéficier de cette offre une fois par poste sur un produit sur entretien. Ce tarif augmentera de 5 % en 2018 et de nouveau de 5 % en 2019 : plus vous vous abonnez tôt, moins cela vous coûtera. En outre, les clients souscrivant un abonnement continueront de renouveler à un tarif promotionnel, qui sera inférieur au tarif de renouvellement du plan d'entretien et bien inférieur au coût d'un nouvel abonnement. Pour plus de renseignements sur cette offre, consultez la section [Changement d'un plan d'entretien en un abonnement](#).

Nous continuerons de proposer à nos clients de renouveler leur plan d'entretien chaque année, mais à partir du 20 février 2017, nous ne proposerons plus de renouvellements de plans d'entretien pluriannuels. De plus, à compter du 7 mai 2017, les prix de renouvellement des plans d'entretien augmenteront de 5 % en 2017, de 10 % en 2018 et de 20 % en 2019.

### 1.2 Quelles sont mes options lorsque mon plan d'entretien doit être renouvelé?

Au moment du renouvellement de votre plan d'entretien, vous disposerez de trois options :

- Passer d'un produit individuel admissible avec plan d'entretien à un abonnement au même produit.
- Passer d'un produit individuel ou d'une suite de produits avec plan d'entretien admissibles à un abonnement à une collection thématique.
- Renouveler votre plan d'entretien pour une durée d'un an.

### 1.3 Ces changements viseront-ils tous les clients d'Autodesk?

Ces changements viseront les clients disposant de produits Autodesk avec plan d'entretien, mais pas les abonnements à des produits Autodesk.

### 1.4 Pourrai-je continuer de renouveler mon plan d'entretien?

Oui, si vous conservez votre plan d'entretien, vous pourrez continuer de le renouveler chaque année.

### **1.5 Que se produit-il si je laisse mon plan d'entretien expirer plutôt que de le renouveler ou de passer à un abonnement?**

Si vous laissez votre plan d'entretien expirer, vous n'obtiendrez plus les avantages que celui-ci vous confère. Cela inclut l'accès aux mises à jour logicielles, les droits de la version précédente, les droits d'utilisation de base, les droits de voyage internationaux, l'assistance, les crédits et les services infonuagiques. En outre, après l'expiration de votre plan d'entretien, vous ne pourrez plus passer à un abonnement au tarif promotionnel.

### **1.6 Les changements apportés aux plans d'entretien sont-ils mondiaux?**

Oui, ces changements sont mondiaux.

## **Changement d'un plan d'entretien en un abonnement**

### **2.1 Quels seront les avantages pour les clients avec un plan d'entretien de passer à un abonnement?**

Autodesk continuera d'investir considérablement dans nos offres d'abonnement afin d'offrir à nos clients plus de valeur ajoutée à l'aide des avantages suivants :

- **Les fonctionnalités de produits les plus récentes et les plus puissantes** : obtenez l'accès aux innovations constantes d'Autodesk, aux mises à jour des produits de base, aux services infonuagiques pour les produits de bureau et aux fonctionnalités supplémentaires dès qu'elles sont rendues publiques, sans coût supplémentaire.
- **Accès aux nouvelles collections thématiques** : disponibles uniquement sur abonnement. Vous réaliserez des économies substantielles lorsque vous aurez besoin d'au moins deux produits logiciels Autodesk.
- **Une assistance technique nouvelle et améliorée** : bénéficiez de délais de réponse plus rapides et de la possibilité d'obtenir de l'aide en planifiant un appel avec les spécialistes de l'assistance technique d'Autodesk.
- **Administration simplifiée** : accédez à des outils qui rationalisent le déploiement et la gestion lorsque vous normalisez tous vos produits Autodesk sur abonnement.

## 2.2 Quelles sont les options qui s'offrent à moi si je souhaite changer mes produits avec plan d'entretien en abonnements?

De nombreux produits avec plan d'entretien sont admissibles pour passer à un abonnement au moment du renouvellement. Lorsque vous choisirez de changer, vous devrez renoncer à votre licence perpétuelle pour tous les postes passant à l'abonnement. Consultez les directives ci-dessous avec votre partenaire Autodesk ou votre représentant commercial Autodesk pour savoir quels sont les produits admissibles au changement.

D'UN PLAN D'ENTRETIEN POUR :	À UN ABONNEMENT POUR :
Un produit individuel	Le même produit individuel ou une collection thématique
Un produit LT individuel	Les mêmes produits et suites LT individuels
Une suite de conception et de création	Une collection thématique
Une suite LT	Une suite LT

Vous aurez la possibilité de passer à un abonnement annuel ou pluriannuel, quelle que soit la durée de votre plan d'entretien actuel.

## 2.3 Qu'est-ce qui reste inchangé lorsqu'on passe d'un plan d'entretien à un abonnement?

Pour le moment, lorsque vous passerez de produits avec plan d'entretien à un abonnement, vous ne pourrez pas :

- modifier le type de facturation (par ex. de renouvelable à renouvellement automatique)
- modifier le type d'accès (par ex. d'un accès pour utilisateur unique à un accès multi-utilisateur)
- passer à un abonnement mensuel ou trimestriel

## 2.4 Quand pourrai-je passer des produits avec un plan d'entretien à un abonnement?

À compter du 15 juin 2017, vous pourrez changer vos produits avec plan d'entretien admissibles en abonnements au moment du renouvellement (jusqu'à 90 jours avant la date d'expiration de votre plan d'entretien). Votre plan d'entretien restera actif jusqu'à la date d'expiration d'origine, puis votre nouvel abonnement commencera le lendemain de l'expiration de votre plan d'entretien. Pour pouvoir bénéficier de cette offre spéciale, votre commande doit avoir été traitée entièrement avant la date d'expiration de votre plan d'entretien.

## 2.5 Comment faire pour passer de produits avec un plan d'entretien à un abonnement?

Vous pourrez changer vos produits Autodesk avec un plan d'entretien en un abonnement en communiquant avec votre revendeur Autodesk ou un représentant commercial Autodesk.

## **2.6 Puis-je continuer d'utiliser mon logiciel avec licence perpétuelle après être passé de mon plan d'entretien à un abonnement s'il s'agit d'un produit et d'une version admissibles du nouvel abonnement?**

Vous pouvez passer à un abonnement à ce tarif promotionnel exceptionnel uniquement si vous acceptez de mettre fin à votre licence perpétuelle avec plan d'entretien et de la remplacer par le nouvel abonnement. Normalement, cela signifie que vous devrez désinstaller votre ancien logiciel avec licence perpétuelle et installer le logiciel associé à votre nouvel abonnement. Nous comprenons que cela puisse perturber votre flux de travail si vous disposez déjà d'un produit et d'une version admissibles installés.

Par conséquent, sous réserve de certaines conditions et restrictions, notamment la configuration de votre nouvel abonnement en affectant des utilisateurs nommés (accès pour utilisateur unique) ou par la mise à jour des fichiers de licence (accès multi-utilisateur), vous pouvez être autorisé à laisser votre ancienne licence logicielle perpétuelle installée jusqu'à ce que vous soyez prêt à installer ou à déployer le nouvel abonnement\*. Toutefois, vous ne pourrez plus utiliser ce logiciel ni y accéder de manière perpétuelle et celui-ci ne sera plus soumis à votre contrat de licence perpétuelle. Au lieu de cela, votre logiciel aura une durée limitée et sera soumis aux conditions générales d'abonnement applicables. Par conséquent, si vous décidez de continuer d'utiliser l'ancien logiciel avec licence perpétuelle au lieu du nouveau logiciel sur abonnement, vous devrez malgré tout respecter les nouvelles conditions générales du contrat d'abonnement.

Nous vous encourageons vivement à installer le nouveau logiciel avec abonnement dès que possible pour bénéficier des avantages permanents associés à l'abonnement, comme les mises à jour de produits. Dans certains cas, notamment lorsque vous passez de suites à des collections, vous devrez désinstaller le logiciel avec licence perpétuelle d'origine et installer le nouveau logiciel avec abonnement.

\* L'exception à l'exigence de désinstallation est soumise aux limitations et aux conditions qui seront décrites dans les conditions du passage d'un plan d'entretien à un abonnement, et ne sera pas proposée aux clients de tous les pays.

## **2.7 Que deviennent les fichiers et les données que j'ai créés à l'aide de mon produit avec plan d'entretien après mon passage à un abonnement?**

Tous les fichiers et toutes les données créés à l'aide de produits avec plan d'entretien resteront accessibles une fois que vous serez passé à un abonnement.

## **2.8 Si je passe à un abonnement, cela signifie-t-il que mes applications et mes données seront stockées dans le nuage?**

Les applications logicielles de bureau fournies avec abonnement, ainsi que les données utilisateur associées, seront toujours conservées sur votre ordinateur local. Les applications de service infonuagique sont exécutées dans le nuage; c'est vous qui décidez de l'emplacement de stockage de vos données, dans le nuage ou sur votre ordinateur local.

## **2.9 Et si je change mon plan d'entretien en abonnement et je laisse mon abonnement expirer?**

Comme pour tout abonnement, une fois qu'il a expiré, vous n'avez plus accès au logiciel. Vos données vous appartiennent et vous conservez vos fichiers de données (voir la question 5.10). Si vous souhaitez commencer un nouvel abonnement Autodesk ultérieurement, vous pourrez le faire au prix normal.

## **2.10 Si je passe de mon plan d'entretien à un abonnement, puis-je ultérieurement changer cet abonnement pour un autre produit sur abonnement?**

Après être passé d'un plan d'entretien à un abonnement, vous ne pourrez pas passer de cet abonnement à un tarif promotionnel à un autre produit sur abonnement. Par conséquent, il est primordial que vous choisissiez le produit qui vous convient au moment du changement.

## **2.11 Après mon passage à un abonnement, puis-je choisir plus tard de changer la durée de mon abonnement?**

Non, vous ne pouvez pas changer plus tard la durée de votre abonnement. Lors de votre prochain renouvellement, la durée sera identique à celle de votre abonnement original. Par exemple, si vous choisissez de passer à un abonnement annuel, lors de votre prochain renouvellement, votre abonnement sera renouvelé pour une année supplémentaire. Si vous choisissez de changer la durée plus tard (par ex., pour un abonnement pluriannuel), vous devrez commencer un nouvel abonnement à plein prix. Veuillez en tenir compte lorsque vous décidez de la durée de votre abonnement.

## **Prix du changement**

### **3.1 Combien cela coûtera-t-il de passer de produits avec plan d'entretien à un abonnement?**

Dans la plupart des cas, si vous décidez de passer à un abonnement en 2017, le prix de celui-ci sera égal à celui du renouvellement du plan d'entretien.

Si vous décidez d'attendre pour passer à un abonnement après 2017, sachez que le prix augmentera de 5 % en 2018 et d'encore 5 % en 2019. Cette offre n'est valable qu'une fois par poste pour un produit avec plan d'entretien changé en abonnement. Contrairement à nos tarifs d'abonnement de base, le prix du changement sera identique lorsque vous passerez aux abonnements avec accès pour utilisateur unique ou multi-utilisateur. Pour plus de renseignements sur le coût du changement de produits avec plan d'entretien pour un abonnement, communiquez avec votre revendeur Autodesk ou votre représentant commercial Autodesk.

### **3.2 Quel est l'avantage de passer de mes produits avec plan d'entretien à un abonnement le plus tôt possible?**

La remise offerte va diminuer de 5 % en mai 2018 et d'encore 5 % en mai 2019. Plus tôt vous passez à un abonnement, plus le prix sera réduit et plus vous ferez d'économies, contrairement à ceux qui attendent ou qui préfèrent conserver leur plan d'entretien. Lorsque vous effectuerez le changement, vous pourrez également bénéficier d'une remise pendant trois ans.

### **3.3 Quels sont les modes de paiement proposés pour bénéficier du tarif promotionnel pendant les trois premières années?**

Vous choisissez parmi l'une des options suivantes :

**Abonnement annuel** - Si vous passez à un abonnement entre le 15 juin 2017 et mai 2019, vous pourrez payer une année à la fois avec un contrat annuel pouvant être renouvelé au même prix pendant trois ans\* ou

**Abonnement pluriannuel** - vous pouvez choisir de payer d'avance le montant complet avec un contrat pluriannuel

\* Sous réserve des impacts des fluctuations du cours des devises.

### **3.4 Si je passe d'un plan d'entretien à un abonnement, quel sera le tarif du renouvellement pour la quatrième année et les suivantes?**

Au-delà du prix de trois ans, vous pouvez renouveler votre abonnement à un tarif promotionnel (environ 15 % plus élevé que le prix de votre plan d'entretien 2016). Tant que vous continuez d'effectuer un renouvellement, vous bénéficierez de votre tarif promotionnel, qui sera inférieur au tarif de renouvellement du plan d'entretien et bien inférieur au coût d'un nouvel abonnement.

## Gestion des contrats

### **4.1 Devrai-je souscrire un nouveau contrat si je passe d'un plan d'entretien à un abonnement?**

Oui, un nouveau contrat d'abonnement sera créé lorsque vous passerez de vos postes avec plan d'entretien à un abonnement. Pour le moment, vous ne pouvez pas ajouter de nouvel abonnement à un contrat d'abonnement existant.

### **4.2 Puis-je faire passer seulement certains de mes postes avec plan d'entretien à un abonnement?**

Oui, vous aurez la possibilité de faire passer tous vos postes ou une partie d'entre eux d'un plan d'entretien à un abonnement.

### **4.3 Est-il possible de combiner un nouveau contrat d'abonnement souscrit au moyen de cette offre à un contrat existant?**

Non, pour le moment vous ne pouvez pas combiner ce nouveau contrat d'abonnement à un plan d'entretien ou à un contrat d'abonnement existant. Votre nouveau contrat d'abonnement conservera la même date de renouvellement que votre plan d'entretien d'origine.

### **4.4 Que deviennent mes crédits infonuagiques lorsque je passe à un nouvel abonnement?**

Les crédits infonuagiques ne peuvent pas être transférés à votre nouveau contrat d'abonnement. Les crédits infonuagiques expireront avec votre contrat de plan d'entretien, nous vous recommandons par conséquent de les utiliser avant l'expiration de votre contrat de plan d'entretien si vous faites passer tous vos postes avec contrat de plan d'entretien à un abonnement.

## Gestion et utilisation des logiciels

### **5.1 Quelles versions antérieures pourrai-je utiliser après être passé d'un plan d'entretien à un abonnement?**

Lorsque vous passez d'un plan d'entretien à un abonnement et que votre plan d'entretien arrive à expiration, votre abonnement commencera dès le lendemain. Alors, et dans le cadre de votre nouvel abonnement, vous aurez accès à toutes les versions antérieures conformément à la [liste d'admissibilité à l'accès aux versions antérieures](#).

En outre, vous pouvez continuer à utiliser\* le ou les produits et la ou les versions qui ont été téléchargés et activés pendant votre plan d'entretien uniquement si ces produits sont inclus dans votre nouvel abonnement. Vous pouvez continuer à les utiliser tant que vous en avez besoin pendant que vous effectuez la transition vers l'abonnement, jusqu'à l'expiration de celui-ci. Une fois que vous avez installé et activé votre nouveau logiciel d'abonnement, nous vous demandons de désinstaller toutes les anciennes licences perpétuelles qui ne sont plus requises.

**Exemple n° 1 :** Si vous utilisez AutoCAD 2012 sous les droits de versions précédentes de plan d'entretien et si vous êtes passé d'AutoCAD avec plan d'entretien à un abonnement à une collection AEC, vous pouvez continuer à utiliser AutoCAD 2012 sous votre abonnement (car AutoCAD est inclus dans la collection AEC) aussi longtemps que vous renouvelez celui-ci. Bien qu'AutoCAD 2012 ne figure pas dans la [Liste des versions antérieures admissibles pour l'abonnement](#), il constitue un avantage inclus lorsque vous passez d'un plan d'entretien à un abonnement.

**Exemple n° 2 :** Si vous utilisez AutoCAD 2012 dans le cadre de votre plan d'entretien de la Building Design Suite Premium et que vous passez à un abonnement à une collection AEC, vous pouvez également continuer d'utiliser AutoCAD 2012, comme dans l'exemple ci-dessus, puisque AutoCAD est inclus dans la collection AEC.

En revanche, si vous utilisez Inventor dans le cadre de votre Building Design Suite Ultimate sous votre plan d'entretien, et que vous êtes passé à un abonnement à une collection AEC, vous devez cesser d'utiliser toutes les versions actuelles et précédentes d'Inventor à l'expiration du plan d'entretien, puisque Inventor n'est pas inclus dans la collection AEC.

\* Sous réserve de certaines conditions et limitations. L'offre n'est pas disponible dans certains pays.

## **5.2 Une fois passé à un abonnement, pourrai-je continuer d'utiliser la même version du logiciel que celle que j'utilise avec mon plan d'entretien?**

Oui, dans la plupart des cas, vous pourrez continuer à utiliser\* les versions de logiciel téléchargées et activées sous votre plan d'entretien. Ces versions feront maintenant partie de vos droits sous l'abonnement. En outre, vous aurez accès aux versions d'abonnement précédentes conformément à la [liste d'admissibilité aux précédentes versions d'abonnement](#).

\* Sous réserve de certaines conditions et limitations. L'offre n'est pas disponible dans certains pays.

### **5.3 Quelles sont mes possibilités d'abonnement si je n'ai pas de connexion Internet?**

Dans un tel cas, nous vous recommandons d'envisager de passer de vos licences perpétuelles avec accès multi-utilisateur et plan d'entretien à un abonnement avec accès multi-utilisateur, qui vous permet d'utiliser le logiciel sans connexion Internet. Si vous possédez actuellement une licence avec accès pour utilisateur unique et plan d'entretien, vous devrez souscrire un nouvel abonnement avec accès multi-utilisateur.

### **5.4 Une fois passé à un abonnement, dois-je effectuer la mise à niveau chaque fois qu'une nouvelle version est disponible?**

Non, c'est vous qui choisissez si et quand vous souhaitez effectuer une mise à niveau de la version de votre logiciel.

### **5.5 Que devrai-je faire pour configurer mes nouveaux logiciels avec abonnement?**

Consultez la page [Téléchargement et installation](#) pour en savoir plus sur le téléchargement, l'installation et l'activation des nouveaux logiciels.

### **5.6 Quelle configuration est requise si le produit est déjà installé? Vais-je devoir désinstaller et réinstaller le produit avec mon nouvel abonnement?**

Dans la plupart des cas, votre administrateur n'aura pas besoin de désinstaller\* et de réinstaller le produit, tant que vous le reconfigurez en abonnement.

\* Sous réserve que le client respecte certaines conditions et limitations. L'offre n'est pas proposée aux clients de tous les pays.

**Pour un abonnement avec accès pour utilisateur unique**, votre administrateur devra associer l'accès de vos utilisateurs au nouvel abonnement. Voir la question 5.7. Les utilisateurs finaux devront mettre à jour le numéro de série de votre produit avec le numéro de série du nouvel abonnement. (Remarque : lorsque vous passez de suites à des collections thématiques ou d'un produit LT à une suite LT, cette étape relative au numéro de série n'est pas nécessaire. Toute tentative en ce sens entraînera une erreur.)

**Pour un abonnement avec accès multi-utilisateur**, votre administrateur devra remplacer le fichier de licence de plan d'entretien ou les extraits de code par un nouveau fichier de licence comprenant vos nouvelles licences d'abonnement. Vous devrez éventuellement attribuer aux utilisateurs l'accès aux services infonuagiques. Voir la question 5.7.

### **5.7 Que doit-on faire pour fournir aux utilisateurs l'accès aux nouveaux produits et services avec leur nouvel abonnement?**

Pour les abonnements avec accès pour utilisateur unique, un administrateur doit ajouter les utilisateurs nommés et les associer à l'accès au produit. Les utilisateurs finaux devront ensuite se connecter lors du lancement du produit et devront utiliser le même ID d'utilisateur pour vérifier l'autorisation d'utiliser le logiciel.

Pour les abonnements avec accès multi-utilisateur, un administrateur devra remplacer le fichier de licence de plan d'entretien ou les extraits de code par un nouveau fichier de licence comprenant les nouvelles licences d'abonnement. Les utilisateurs doivent ensuite être en mesure de lancer le logiciel avec la nouvelle licence.

De plus, dans tous les cas, un administrateur doit ajouter les utilisateurs nommés dans le compte Autodesk Account et leur attribuer la possibilité d'accéder aux services infonuagiques et à d'autres avantages de l'abonnement comme l'assistance. Pour plus d'informations, consultez [Gestion des utilisateurs et des autorisations](#).

### **5.8 Les utilisateurs nommés seront-ils automatiquement affectés au nouvel abonnement après le changement?**

Non, les utilisateurs de vos postes de plan d'entretien ne seront pas automatiquement affectés au nouvel abonnement. Votre administrateur devra créer les utilisateurs et leur donner accès au logiciel de bureau, aux services infonuagiques et à l'assistance de votre nouvel abonnement. Pour plus d'informations, consultez [Gestion des utilisateurs et des autorisations](#).

### **5.9 Comment saurai-je quand mon plan d'entretien est passé à un abonnement?**

À l'expiration de votre plan d'entretien et au commencement de votre nouvel abonnement, les administrateurs recevront un courriel contenant des renseignements leur permettant de compléter le passage à l'abonnement. Pendant une courte période, les postes attribués porteront l'état « changé » dans le compte Autodesk, avant d'être supprimés. Votre nouvel abonnement entrera en vigueur le lendemain de l'expiration de votre plan d'entretien.

### **5.10 Puis-je afficher ou modifier mes fichiers Autodesk si je ne dispose plus d'une licence perpétuelle ou si je décide d'annuler mon abonnement?**

Oui, en plus de fournir des visionneuses gratuites vous permettant d'afficher vos fichiers, la plupart des produits Autodesk vous permettent d'enregistrer vos fichiers de données dans des formats non liés à un fournisseur. Le cas échéant, ces formats de fichiers vous permettent de procéder à un échange numérique d'information entre logiciels de différents fournisseurs. Vous pouvez aussi choisir d'utiliser un traducteur de données tiers pour convertir les formats de fichiers Autodesk standard de sorte qu'ils puissent être modifiés par votre système préféré.

### **5.11 Mes avantages en matière d'assistance changeront-ils si je passe d'un plan d'entretien à un abonnement?**

Autodesk améliore l'assistance fournie à tous ses abonnés grâce à des procédures plus rapides, plus faciles et plus simples pour obtenir de l'aide à des moments cruciaux. Lorsque vous passerez d'un plan d'entretien à un abonnement, vous aurez la possibilité de planifier un appel directement avec un spécialiste de l'assistance technique Autodesk afin que celui-ci vous aide à configurer votre nouvel abonnement et à résoudre les problèmes que vous pourriez rencontrer, sans coût supplémentaire.

### **5.12 Où trouver de l'aide ou des renseignements supplémentaires après être passé(e) à un abonnement?**

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la configuration et la gestion de votre nouvel abonnement, contactez votre revendeur ou consultez le service d'assistance. Passer à l'abonnement sur l'[Autodesk Knowledge Network](#).